



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/91
8 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
18 et 19* février 2003

Résumé

Le Comité a examiné les futures orientations stratégiques de la CEE en matière de politiques de l'environnement, en axant ses travaux sur trois thèmes centraux du document de référence à savoir a) l'harmonisation et la gouvernance au niveau paneuropéen, b) les programmes et stratégies, c) la coopération et l'intégration intersectorielles. Les délégations ont souligné la nécessité de prendre en considération les futures orientations stratégiques du Comité, notamment celles intéressant l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Comité a mis l'accent sur les domaines dans lesquels son action pourrait être le plus utile à l'avenir, parmi lesquels les études de performance environnementale (EPE), les problèmes environnementaux transfrontières et l'éducation en matière d'environnement. Le rôle de la CEE à l'appui de la coopération sous-régionale a également été mis en avant. Le Comité a examiné l'étude de performance environnementale de la Géorgie et débattu des principales questions de politique générale qui s'en dégagent. Lors de leur session conjointe, le Comité et le Groupe de travail ont examiné un document sur les enseignements tirés de dix années d'études des performances environnementales et approuvé les recommandations y figurant, qui portaient essentiellement sur la deuxième série d'EPE, en vue de les soumettre à la Conférence de Kiev.

Les participants se sont félicités de l'aboutissement des négociations sur le projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale et sur le projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants. Ils ont également noté avec satisfaction qu'il était prévu de parvenir dès le lendemain à un consensus sur le projet de protocole relatif à la responsabilité civile et à l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, se rapportant à la Convention sur l'eau et à la Convention sur les accidents industriels. D'autres activités ont été examinées dans l'optique de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», notamment l'évaluation de l'environnement et la publication de rapports sur l'état de l'environnement, l'éducation en matière d'environnement, le respect des normes environnementales, l'énergie et l'environnement, et le suivi de la Stratégie visant à éliminer progressivement l'essence au plomb.

* Le 19 février, le Comité des politiques de l'environnement et le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires ont tenu une session conjointe en vue d'examiner des questions présentant un intérêt commun.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
<u>Introduction</u>	1 - 5
<u>Mardi 18 février 2003</u> <u>(Comité des politiques de l'environnement seulement)</u>	
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	6 - 7
II. ÉTAT DES PRÉPARATIFS DU SÉMINAIRE DE PRINTEMPS ET DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE	8
III. FUTURES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CEE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT	9 - 14
IV. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA GÉORGIE ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS S'Y RAPPORTANT	15 - 19
V. LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN TRANSITION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DIX ANNÉES D'ÉTUDES DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	20 - 22
VI. QUESTIONS DIVERSES.....	23
<u>Mercredi 19 février 2003</u> <u>(Comité et Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires)</u>	
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET OUVERTURE DE LA SESSION	24 - 26
II. LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN TRANSITION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DIX ANNÉES D'ÉTUDES DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	27 - 29
III. POINT SUR LES TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE DE L'ÉLABORATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT SOUS L'ÉGIDE DE LA CEE.....	30 - 34
A. Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale	30
B. Projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants	31 - 33
C. Projet d'instrument juridique sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières appelé à compléter la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.....	34

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>
IV. ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT ET RAPPORTS SUR LA QUESTION.....	35 - 38
V. ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	39 - 43
VI. PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES.....	44
VII. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	45 - 50
A. Principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie	45 - 47
B. Efficacité énergétique	48 - 50
VIII. ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE L'ESSENCE AU PLOMB.....	51 - 52
IX. CLÔTURE DE LA SESSION CONJOINTE.....	53 - 54

Introduction

1. La session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement s'est tenue à Genève les 18 et 19 février 2003. Le 19 février, le Comité et le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires ont examiné des questions présentant un intérêt commun. M. Hugo von Meijenfeldt (Pays-Bas) a présidé la réunion le 18 février. Il a coprésidé la session conjointe des deux organes avec M. Vasyl Shevchuk, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de l'Ukraine.
2. Ont participé à la session extraordinaire les représentants des 34 pays membres de la CEE ci-après: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
3. Des représentants de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont pris part à la session.
4. Ont également pris part à la session des représentants du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Comité de préparation des projets (CPP), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS/EURO), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
5. L'organisation non gouvernementale Ecoforum européen, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE) et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale étaient également représentés.

Mardi 18 février 2003

(Comité des politiques de l'environnement seulement)

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figurait dans le document ECE/CEP/90.
7. Le Comité a adopté le rapport de sa neuvième session, tenue à Genève du 4 au 6 novembre 2002, tel qu'il figurait dans le document ECE/CEP/86. Il a également adopté son programme de travail pour 2000-2003 (ECE/CEP/86/Add.1).

II. ÉTAT DES PRÉPARATIFS DU SÉMINAIRE DE PRINTEMPS ET DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

8. L'examen de ce point de l'ordre du jour a été reporté jusqu'à l'ouverture de la session conjointe du 19 février.

III. FUTURES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CEE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

9. Le Comité a examiné les futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement telles qu'exposées dans le document intitulé «Enjeux et nouvelles orientations des politiques environnementales de la CEE», révisé par le secrétariat compte tenu des observations formulées par le Comité à sa neuvième session. Il a axé ses travaux sur a) l'harmonisation et la gouvernance au niveau paneuropéen, b) les programmes et stratégies, et c) la coopération et l'intégration intersectorielles, et il s'est penché sur les différentes questions soulevées dans le document susmentionné dans chacun de ces domaines.
10. Les délégations ont souligné la nécessité d'examiner les futures orientations stratégiques du Comité à la lumière des résultats de la Conférence de Kiev, notamment en ce qui concerne l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», et de la décision de la Commission sur sa contribution au suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Elles ont néanmoins jugé important que le Comité organise des débats de fond et mette en évidence les priorités de la composante environnement du développement durable.
11. Il fallait également tenir compte des conséquences de l'élargissement de l'Union européenne au moment de définir la part que prendra la CEE dans les activités multilatérales relatives à l'environnement.
12. Le programme d'études des performances environnementales comptait parmi les activités auxquelles le Comité était susceptible de contribuer le plus efficacement. Ces études devraient être axées sur un nombre limité de priorités, notamment sur la mise en œuvre, le financement et la prise en compte de l'environnement dans d'autres secteurs. Des dispositions devraient en outre être prises en vue d'améliorer l'établissement des rapports au niveau régional. Les questions telles que l'éducation en matière d'environnement et l'appui à la coopération sous-régionale pourraient occuper une place importante à l'avenir.
13. Certaines délégations ont émis des réserves quant à une éventuelle participation de la CEE dans de nouveaux domaines, comme le tourisme, l'agriculture et l'action sociale, en raison du risque de chevauchement avec les activités menées par d'autres organisations. De plus, ces domaines étaient déjà inclus dans le programme de travail de la CEE au titre, par exemple, des activités relatives aux transports, à l'environnement et à la santé, à la responsabilité civile, à l'évaluation stratégique environnementale et aux incidences sociales et sanitaires de certains établissements humains.
14. Le Comité a conclu que le document à l'examen, une fois révisé par le secrétariat compte tenu des observations formulées, ainsi que des résultats du séminaire de printemps, de la cinquante-huitième session de la CEE et de la Conférence de Kiev, servirait de document de référence pour une consultation avec les bureaux des conventions qui se tiendrait le 3 juillet. Il serait ensuite examiné et approuvé par le Bureau du Comité à sa réunion du 4 juillet 2003, avant d'être adopté par le Comité à sa dixième session, en octobre 2003.

IV. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA GÉORGIE ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS S'Y RAPPORTANT

15. Avant la session du Comité, le 17 février, l'étude de performance environnementale (EPE) de la Géorgie avait été examinée par le Groupe d'experts des EPE en présence d'experts géorgiens.

16. Lors de la session du Comité, l'EPE de la Géorgie a été présentée par M^{me} Nino Chkhobadze, Ministre de la protection de l'environnement de la Géorgie. Celle-ci a décrit les principaux problèmes et obstacles auxquels devait faire face la Géorgie en matière d'environnement, notamment ceux liés aux déchets industriels, dangereux et radioactifs et à leurs incidences sur la qualité de l'eau de boisson, et donc sur la santé humaine. Soulignant que cette étude devrait permettre à son pays d'accomplir des progrès importants, elle a demandé au Comité de soutenir la diffusion et la promotion d'une version traduite du rapport au niveau international, dans toutes les régions et tous les secteurs économiques.

17. Les rapporteurs du Groupe d'experts ont fait part des principales conclusions et recommandations qui avaient été examinées en détail la veille en présence de représentants géorgiens. Certaines des recommandations formulées dans le projet d'étude avaient été modifiées compte tenu des résultats des débats du Groupe d'experts. Les modifications retenues ont été portées à l'attention du Comité.

18. Le Comité a accueilli avec intérêt l'étude présentée, jugeant que celle-ci donnait une description approfondie et honnête de la situation de l'environnement en Géorgie et révélait une coopération fructueuse avec les autorités géorgiennes chargées de l'environnement, qui avaient contribué activement à la réalisation de l'étude. Le Comité a débattu des principaux problèmes de politique générale ressortant de l'étude à la lumière du document CEP/2003/3/Add.1. Ceux-ci tenaient en particulier à des insuffisances dans les domaines suivants: application des dispositions législatives existantes et respect des obligations contractées en vertu des conventions internationales, surveillance, participation du public, ressources financières, utilisation des instruments économiques, définition des priorités et communication d'informations sur les priorités nationales à la communauté des donateurs. Le Comité a estimé que la plupart de ces problèmes se posaient aussi dans les autres pays en transition de la région. Reconnaissant qu'il était important de disposer de fonds séparés pour le financement des activités relatives à l'environnement, il a décidé d'inclure dans l'étude sur la Géorgie une recommandation concernant la création d'un tel fonds.

19. Pour conclure ses travaux concernant la Géorgie, le Comité a:

a) Adopté l'étude de performance environnementale et les recommandations y figurant, telles que modifiées;

b) Demandé au secrétariat d'établir la version finale des recommandations compte tenu des observations formulées;

c) Décidé de consacrer les prochaines études de performance environnementale à l'Azerbaïdjan et à la Bosnie-Herzégovine.

V. LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN TRANSITION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DIX ANNÉES D'ÉTUDES DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

20. Le Comité a examiné le document intitulé «Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: enseignements tirés de dix années d'études des performances environnementales», tel que modifié par le secrétariat compte tenu des observations formulées par le Comité à sa neuvième session, ainsi que le résumé et une note du secrétariat contenant une série de questions visant à stimuler les débats sur cette question.

21. Certaines délégations ont communiqué des renseignements concernant l'expérience de leur pays en matière d'EPE. Les EPE ont été présentées comme un instrument particulièrement utile, fournissant des orientations pour la réforme des institutions nationales aux fins de la gestion de l'environnement.

22. Le Comité a présenté de nouveaux éléments à ajouter au document, notamment aux recommandations, et a prié le secrétariat de modifier celles-ci en conséquence avant de les soumettre au Comité pour approbation finale le jour suivant et avant toute décision du Groupe de travail de les présenter à la Conférence de Kiev.

VI. QUESTIONS DIVERSES

23. Le représentant de la Suisse a informé le Comité des préparatifs du troisième Forum mondial de l'eau, qui devait se tenir à Kyoto (Japon) du 21 au 23 mars 2003.

* * *

Mercredi 19 février 2003

(Comité et Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires)

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET OUVERTURE DE LA SESSION

24. Le Comité et le Groupe de travail ont adopté l'ordre du jour de leur session conjointe, tel qu'il figurait dans le document ECE/CEP/90.

25. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, a félicité le Comité et le Groupe de travail pour cette initiative conjointe, qui reflétait une volonté de rationaliser les préparatifs de la Conférence de Kiev et de renforcer les synergies entre les deux organes.

26. M^{me} Schmögnerová a fait observer que l'une des tâches les plus importantes à accomplir consistait à établir un lien entre le processus «Un environnement pour l'Europe» et le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que les nouveaux objectifs de la Commission du développement durable découlant du Sommet, comme la prise en compte des trois dimensions du développement durable, la priorité à accorder à la surveillance et à la mise en œuvre, et le renforcement des activités à mener au niveau régional. Elle a fait savoir que le séminaire de printemps de la CEE et la cinquante-huitième session de la Commission

économique pour l'Europe, qui auraient lieu les 3 et 4 mars 2003 respectivement, mettraient l'accent sur les différentes composantes du développement durable, et en particulier sur le rôle de la CEE dans le suivi du Sommet.

II. LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN TRANSITION: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE DIX ANNÉES D'ÉTUDES DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

27. Les recommandations concernant les enseignements tirés de dix années d'études des performances environnementales, examinées et modifiées la veille par le Comité, ont été présentées.

28. À l'issue de nouveaux débats, le Comité et le Groupe de travail ont approuvé le document à l'examen et ses recommandations, modifiées comme suit:

a) Il conviendrait de poursuivre la réalisation des études de performance environnementale (EPE), en tenant compte de l'expérience acquise les dix premières années. Les pays et organisations sont encouragés à utiliser davantage ces études et à en assurer une plus large diffusion, en organisant par exemple des conférences de presse ou en portant les rapports à l'attention du personnel des ambassades, des organisations d'aide nationales, de tous les ministères, départements et instituts compétents du pays et des centres nationaux d'information;

b) Il conviendrait d'achever la première série d'études et d'entamer la deuxième. Tous les pays membres de la CEE qui ne sont pas membres de l'OCDE peuvent faire l'objet d'une première ou d'une deuxième étude;

c) Les EPE de la deuxième série devraient évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris l'application des recommandations de la première série, au moyen d'un ensemble d'indicateurs;

d) Les EPE de la deuxième série devraient mettre davantage l'accent sur les questions de mise en œuvre. La phase initiale de transition – la plus dynamique sur le plan législatif – étant terminée, les futures EPE devraient porter davantage sur la réalisation des objectifs nationaux en matière de politique générale, l'application de la législation nationale, les meilleures pratiques et le respect des engagements internationaux découlant notamment des conventions et des stratégies régionales. Ceci pourrait être très utile pour le développement des instruments internationaux;

e) Les EPE de la deuxième série devraient demeurer souples et mettre l'accent sur les priorités propres aux différents pays, notamment sur leurs nouvelles préoccupations;

f) Les EPE de la deuxième série devraient traiter des questions de financement, parmi lesquelles l'obtention et l'attribution de fonds publics destinés à la protection de l'environnement, la situation des fonds pour l'environnement, l'utilisation des instruments économiques, les fonds provenant du secteur privé, l'appui des donateurs et l'investissement étranger direct. Elles devraient également contenir une évaluation de l'économie des mesures relatives à l'environnement;

g) **Les EPE de la deuxième série devraient mettre davantage l'accent sur la prise en compte de l'environnement dans les autres secteurs à tous les niveaux décisionnels et sur son interface socioéconomique.** À cet égard, les études devraient analyser plus avant comment les problèmes d'environnement pourraient être appréhendés dans une perspective globale et intégrée. Cela pourrait aider les pays, entre autres, à appliquer les décisions du Sommet mondial de Johannesburg et celles qui seront prises à la cinquième Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe» afin d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ces études devraient aussi évaluer les questions d'environnement en les plaçant dans le contexte de la démocratie environnementale, de la justice écologique et de l'éradication de la pauvreté, entre autres sujets de préoccupation économique et sociale communs à tous les pays;

h) **Les EPE de la deuxième série devraient utiliser au maximum les données existantes.** Dans le cadre de la première série, d'énormes ressources ont été consacrées à la collecte et à l'évaluation de données qui n'étaient pas disponibles hors des pays ou sous forme électronique. De nombreux pays en transition ont désormais la possibilité de renforcer leurs systèmes de surveillance et de notification et fournissent des données à l'Agence européenne pour l'environnement, par exemple. La CEE devrait travailler en coopération étroite avec ces organisations, entre autres, pour optimiser les résultats;

i) **La coopération avec le Programme d'études de performance environnementale de l'OCDE** devrait être poursuivie et renforcée;

j) **Les pays étudiés pourraient présenter un rapport intérimaire au Comité des politiques de l'environnement sur l'application** des recommandations de la première étude les concernant dans les trois ans suivant l'achèvement de celle-ci.

29. Il a été décidé de soumettre le document et son résumé à la Conférence de Kiev.

III. POINT SUR LES TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE DE L'ÉLABORATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT SOUS L'ÉGIDE DE LA CEE

A. Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale

30. Le secrétariat de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) a fait savoir que les négociations concernant le projet de protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale avaient abouti et qu'un projet de résolution ministérielle sur ce protocole avait été établi. Le protocole, la résolution et l'ordre du jour provisoire de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention étaient en cours de traduction. La version anglaise des trois projets de documents était disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/env/eia). Enfin, le secrétariat a présenté le contenu et les objectifs du protocole.

B. Projet de protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants

31. Le secrétariat de la Convention d'Aarhus a fait savoir que les négociations concernant le projet de protocole à la Convention relatif aux registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) avaient abouti. Les ONG d'environnement et les industriels avaient participé activement à ces négociations. Le projet de protocole, qui avait été examiné par un groupe de juristes, était prêt à être soumis à la Conférence de Kiev en vue de son adoption officielle et de sa signature. Une version préliminaire du projet devait être disponible en anglais à la fin du mois de février, et les traductions en russe et en français environ quatre semaines plus tard.

32. Une réunion informelle des représentants des signataires potentiels du protocole et des Parties à la Convention devait en outre se tenir à Kiev le 20 mai 2003 en vue de finaliser un projet de résolution des signataires. Même si le protocole avait été élaboré sous l'égide de la CEE, il serait ouvert à l'adhésion de tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

33. Les grandes lignes du projet de protocole ont été présentées brièvement. Cet instrument devait contribuer à responsabiliser davantage les entreprises en les obligeant à faire rapport chaque année sur leur production de certains polluants. Les données communiquées seraient rendues publiques, notamment par l'Internet, dans des registres des rejets et transferts de polluants. On trouvera de plus amples renseignements sur le protocole, y compris la version finale du projet, sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/pp/prtr.htm>).

C. Projet d'instrument juridique sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières appelé à compléter la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

34. Les secrétariats de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels ont fait le point sur l'état d'avancement des négociations concernant le projet d'instrument juridique relatif à la responsabilité civile et à l'indemnisation en cas de dommages appelé à compléter les deux Conventions. Ils ont indiqué qu'il était prévu de parvenir à un consensus sur le texte du protocole lors de la septième réunion de négociation, qui devait se tenir à Genève les 26 et 27 février 2003. Ils ont également précisé que la Communauté européenne serait normalement mandatée pour négocier certains articles au nom de ses 15 États membres.

IV. ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT ET RAPPORTS SUR LA QUESTION

35. M. Yu Tsurov, Président du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement, a rendu compte des contributions du Groupe de travail au rapport d'évaluation de Kiev et à la documentation élaborée pour la Conférence de Kiev, notamment au document sur les enseignements tirés de la collecte de données aux fins du rapport, aux recommandations sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance et d'information en matière d'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et aux directives relatives à l'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement dans ces pays. Il a souligné qu'il était important de publier l'évaluation de Kiev aussi bien en russe qu'en anglais.

36. Un représentant de l'AEE a annoncé que la version préliminaire de l'évaluation de Kiev en anglais serait achevée à la fin mars et que celle-ci paraîtrait officiellement les 12 et 13 mai, à Bruxelles, Genève et Moscou simultanément. Le résumé du rapport serait également publié à la fin mars en anglais, en français, en espagnol et en russe (et éventuellement en grec). L'AEE avait entrepris de contacter des donateurs potentiels afin de rassembler les fonds nécessaires à la publication de l'évaluation de Kiev en russe. La délégation finlandaise a déclaré qu'elle était disposée à fournir une assistance financière à cette fin.

37. Les délégations ont remercié le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement et l'AEE pour leur contribution à la documentation de la Conférence de Kiev. Elles se sont déclarées favorables à la poursuite des activités du Groupe de travail après la Conférence, soulignant que celles-ci contribueraient à faciliter les évaluations de l'environnement au niveau régional et à renforcer la comparabilité des données sur l'environnement à l'échelon international dans des domaines clefs ainsi que les capacités des pays en transition qui n'étaient pas membres de l'AEE en matière de surveillance et d'établissement des rapports. Le représentant de l'AEE a fait valoir qu'il faudrait poursuivre la coopération fructueuse qui s'était établie entre le Groupe de travail et l'AEE lors des préparatifs de la Conférence en créant un cadre institutionnel et financier propice au renforcement de cette coopération après la Conférence.

38. La réunion a adopté les recommandations relatives au renforcement des systèmes nationaux de surveillance et d'information en matière d'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que les directives relatives à l'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement dans ces pays. Elle a en outre décidé de soumettre ces documents à la Conférence de Kiev, en même temps qu'un document sur les enseignements tirés des activités de collecte de données aux fins de l'évaluation de Kiev.

V. ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. La délégation suédoise a exposé les principaux résultats de la deuxième réunion du Groupe de rédaction sur l'environnement et l'éducation, qui s'était tenue à Moscou le 22 novembre 2002. Le Groupe de rédaction avait élaboré des documents sur l'éducation au développement durable compte tenu des observations formulées par le Comité à sa neuvième session (4-6 novembre 2002) et par le Groupe de travail à sa quatrième réunion (7 et 8 novembre 2002). Il avait en outre proposé que la Conférence de Kiev soit saisie d'un projet de déclaration ministérielle (CEP/2003/13-CEP/AC.11/2003/19), pour décision par les ministres, et d'une annexe sur les éléments de base de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (CEP/2003/13-CEP/AC.11/2003/19/Add.1 et 2), aux fins des activités à mener après la Conférence.

40. Le Groupe de rédaction a notamment proposé que la CEE instaure un processus régional sur cette question, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les acteurs régionaux concernés, comme le Conseil de l'Europe. La Conférence de Kiev serait le prélude à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie. Il serait ensuite nécessaire de créer une équipe spéciale chargée de poursuivre l'élaboration de la stratégie et de faciliter et suivre sa mise en œuvre.

41. Les participants à la réunion ont félicité les deux coprésidents du Groupe de rédaction (Suède et Fédération de Russie) pour les résultats auxquels ils étaient parvenus. Tous ont appuyé les propositions générales du Groupe de rédaction et il a été décidé que de nouvelles activités seraient entreprises immédiatement après la Conférence de Kiev. Les participants ont jugé d'un commun accord que cette question était particulièrement importante pour la région et qu'elle devait figurer à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev.

42. Le document a été adopté tel que modifié pendant la réunion, un point restant toutefois à éclaircir. La question de savoir si le processus de suivi régional serait confié à la CEE ou à l'UNESCO n'avait pas encore été tranchée. Il a été décidé que le secrétariat de la CEE se mettrait en rapport avec l'UNESCO afin d'évaluer sa capacité et sa volonté de prendre l'initiative de lancer, immédiatement après la Conférence de Kiev, un processus régional visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de la CEE pour l'éducation au développement durable et de suivre ce processus, et de déterminer comment elle envisagerait de procéder. La version finale du projet de déclaration, qui devait être soumise à la Conférence de Kiev, serait établie compte tenu des observations formulées et des résultats de ces échanges avec l'UNESCO.

43. Le représentant de l'Ecoforum a fait savoir que celui-ci prévoyait d'organiser une manifestation parallèle sur l'éducation au développement durable lors de la Conférence de Kiev, en collaboration avec le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et orientale, et a invité toutes les parties intéressées à y prendre part.

VI. PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

44. Le Président de l'Équipe spéciale du respect et de l'application des normes environnementales a fait un bref exposé sur les principes directeurs et leur élaboration. Les délégations ont fait part de leur satisfaction quant aux travaux accomplis par l'Équipe spéciale. La réunion a approuvé le projet de principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans la région de la CEE et a décidé de les soumettre pour adoption à la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

VII. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

A. Principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie

45. Le secrétariat de la CEE a présenté un projet de principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie (CEP/2003/14-CEP/AC.11/2003/9 et Add.1 et 2), élaboré par une équipe spéciale créée conjointement par le Comité de l'énergie durable et le Comité des politiques de l'environnement et adopté par le Bureau du Comité de l'énergie durable, compte tenu des délibérations du Comité des politiques de l'environnement à sa neuvième session.

46. Plusieurs délégations se sont félicitées que ces principes directeurs soient le fruit d'une coopération concrète sur une question d'actualité entre les secteurs de l'énergie et

de l'environnement dans la région, mais il fallait procéder à certains amendements pour pouvoir parvenir à un consensus véritable. En conséquence, le Président du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a créé un groupe de rédaction restreint chargé de modifier les principes directeurs.

47. La réunion a adopté les principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie tels que modifiés, étant entendu que les textes des deux annexes seraient également soumis à la Conférence en tant que notes explicatives.

B. Efficacité énergétique

48. Le représentant du secrétariat de la Charte de l'énergie a présenté un projet de déclaration d'intention sur l'efficacité énergétique (CEP/AC.11/2003/24), en tant que contribution éventuelle à la Déclaration ministérielle et que document de la catégorie I (appelant une éventuelle décision des ministres).

49. Au nom de l'Union européenne, la délégation grecque a fait distribuer un projet de déclaration sur l'efficacité énergétique et a fait savoir qu'elle formulerait de nouvelles observations concernant le document soumis par le secrétariat de la Charte de l'énergie. Il a été décidé de poursuivre les débats sur le projet de déclaration d'intention à la prochaine réunion du Groupe de travail, qui se tiendrait les 3 et 4 avril 2003.

50. Le représentant du secrétariat de la Charte de l'énergie a signalé que le rapport intérimaire sur l'application des décisions de la Conférence d'Aarhus relatives à l'énergie serait achevé en mars et soumis à la Conférence de Kiev en tant que document de la catégorie II (document d'information se rapportant directement à l'ordre du jour de la Conférence).

VIII. ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE L'ESSENCE AU PLOMB

51. Les participants ont accueilli avec intérêt le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie paneuropéenne visant à éliminer progressivement l'essence au plomb, présenté par la délégation danoise, ainsi que le résumé d'une étude contenant les résultats d'un sondage au moyen d'un questionnaire de tous les signataires de la Stratégie et des autres pays européens.

52. Il a été recommandé que ce document soit soumis à la Conférence de Kiev en tant que document d'information.

IX. CLÔTURE DE LA SESSION CONJOINTE

53. Les décisions prises par le Comité lors de sa session extraordinaire et mises au point par le secrétariat en consultation avec le Président ont été distribuées à la fin de la réunion. Le Comité a confié au secrétariat l'élaboration de la version finale du rapport de la session, en consultation avec le Bureau.

54. Le Comité a noté que sa dixième session se tiendrait du 20 au 22 octobre 2003.
